

DELIBERATION n° 28-2020

En date du 16 juillet 2020

Portant sur la réduction du loyer des locataires pour compensation de perte d'activités de 100% durant le confinement lié au COVID19

Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Just-le-Martel s'est réuni à la Mairie (salle des fêtes) le 16 juillet 2020 à 20h00 selon la convocation en date du 9 juillet 2020, sous la présidence du Maire, Monsieur Joël GARESTIER, Mme Virginie BASSALER, étant secrétaire de séance.

Sont présent(e)s : M. GARESTIER Joël, Maire,

M. HENRY Philippe, Mme AUPETIT-BERTHELEMOT Christelle, Mme CARRILLO Martine, Mme Régine DE PAIVA, Adjoint.

M. GLANDUS Bernard, Mme CHABROUX VICENTE Patricia, M. GIRARD Stéphane, Mme DESMOULIN Christelle, Mme BASSALER Virginie, M. Jean-Philippe NANEIX, Mme Emilie TALLET, M. André GAILLARD, M. Victor GRANDJACQUOT, Conseillers Municipaux.

Absent(e)s excusé(e)s : M. VERGER Manuel, M. GARCIA Jean-Luc, Adjoint. Mme CHABROUX VICENTE Patricia, M. SIMON Patrick, M. PEAUDECERF Sébastien, Mme TOUCAS Hélène, Mme COUTY Isabelle, M. Brice APPERT, Mme Océane MICAUD, Mme Claude THIBAUT GUILLON, Conseillers Municipaux.

Absent(e)s ayant donné procuration :

Mme BASSALER Virginie reçoit le pouvoir de M. Manuel VERGER,

M. HENRY Philippe reçoit le pouvoir de M. GARCIA Jean-Luc,

M. GLANDUS Bernard reçoit le pouvoir de Mme CHABROUX VICENTE Patricia,

Mme DESMOULIN Christelle reçoit le pouvoir de M. PEAUDECERF Sébastien,

M. Jean-Philippe NANEIX reçoit le pouvoir de Mme TOUCAS Hélène,

Mme Régine DE PAIVA reçoit le pouvoir de Mme COUTY Isabelle,

M. GIRARD Stéphane reçoit le pouvoir de M. Brice APPERT,

Mme CARRILLO Martine reçoit le pouvoir de Mme Océane MICAUD,

M. André GAILLARD reçoit le pouvoir de Mme Claude THIBAUT GUILLON.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'ordonnance n° 2020-316 du 25 mars 2020 relative au paiement des loyers, des factures d'eau, de gaz et d'électricité afférents aux locaux professionnels des entreprises dont l'activité est affectée par la propagation de l'épidémie de covid-19,

Vu le décret n° 2020-378 du 31 mars 2020 relatif au paiement des loyers, des factures d'eau, de gaz et d'électricité afférents aux locaux professionnels des entreprises dont l'activité est affectée par la propagation de l'épidémie de covid-19,

Vu la demande de la SISA en date du 8 avril 2020,

Vu la réponse de la SISA en date du 9 juillet 2020 suite à la demande du Conseil Municipal sur les justificatifs de revenus,

Vu la demande de M. BENOIT Georges en date du 16 juillet 2020,

M. Le Maire fait lecture au Conseil Municipal de la réponse de la SISA faisant suite de la demande de justifications et de compléments d'informations sur les aides de l'Etat et de la CPAM.

M. Le Maire rappelle la demande du commerçant M. BENOIT Georges.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

DECIDE

Article 1 :

D'accorder une réduction du loyer pour les locataires justifiant d'une perte de revenus de 100% durant le confinement lié au COVID19. Le montant de cette réduction sera d'un montant de :

- SISA : 854 (huit cent cinquante-quatre) euros TTC
- Traiteur : 576 (cinq cent soixante-seize) euros TTC
- Photographe : 276 (deux cent soixante-seize) euros TTC.

Article 2 :

D'inscrire au budget les crédits correspondants.

Article 3 :

De donner pouvoir à Mr le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Article 4 :

Les dispositions de la présente délibération prendront effet après transmission aux services de l'Etat et publication et ou notification.

Article 5 :

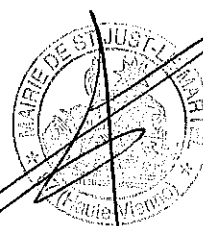
Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Nombre de membres en exercice	23
Nombre de membres présents	13
Nombre de suffrages exprimés	22
Votes pour	22
Vote contre	0
Abstention	0

Fait à Saint-Just-le-Martel, le 20 juillet 2020.

Le Maire,

Joël GARESTIER



Transmis au représentant de l'Etat le : 31/07/2020
Publié le : 31/07/2020

